

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN DU 04 NOVEMBRE 2014 A LA MAIRIE DE RUSSIN

Présents : M. Alain Hutin, Maire,
Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints

Mmes Sylvie Desbaillet et Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers conseillers municipaux

Organe de révision : M. Rinaldo Amacker

Procès-verbal: Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2014
2. Informations de la mairie
3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2015 et du taux du centime additionnel – délibération
4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2015 – délibération
5. Parking semi-enterré – Aménagement du préau
6. Divers

M. Hutin ouvre la séance à 19h00, souhaite une cordiale bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à M. Rinaldo Amacker, organe de révision de la commune.

1. Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2014

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. ACG - Nouvelle répartition des tâches

Le Conseil d'Etat a présenté à l'Association des communes genevoises (ACG) et mis en consultation un premier avant-projet relatif à la nouvelle répartition des tâches. La nouvelle constitution genevoise adoptée par le peuple le 14 octobre 2012, assigne à nos autorités la mission de réaliser cette répartition d'ici à juin 2018.

L'ACG a adressé aux communes un questionnaire d'appréciation sur les propositions du Conseil d'Etat, nous demandant de nous prononcer sur une trentaine de points à désenchevêtrer. Le Conseil

d'Etat y propose par exemple que les communes gèrent seules les activités parascolaires (le Canton en assure actuellement un dixième), l'entretien et la propriété des écoles primaires spécialisées (les communes entretiennent déjà les écoles « normales »), idem pour les cycles d'orientation (aujourd'hui en mains cantonales). Le Canton se chargerait de la gouvernance d'institutions culturelles de portée régionale comme le Grand Théâtre, la Bibliothèque de Genève ou la Nouvelle Comédie (dont les bâtiments resteraient propriétés de la Ville, laquelle serait dédommée afin de pouvoir assurer l'entretien des édifices). L'Etat prendrait en charge également des infrastructures sportives comme le stade de Genève ou la future patinoire du Trèfle-Blanc.

Actuellement, le projet de loi n'est pas validé par les communes

Les personnes désireuses de consulter ce projet de loi est à disposition à la mairie, sinon www.etat-communes-repartitions.tache.ch.

2.2. Fusion – analyse de rapprochement entre Dardagny et Russin

Cette discussion informelle entre les conseils municipaux de Russin et Dardagny est prévue le 5 novembre 2014 à 19h00 à la Mairie de Russin.

2.3 Fontaine du Centre « Rossi »

L'échafaudage est monté, les travaux sont en cours.

2.4. Cimetière

La gestion du cimetière est informatisée.

2.5 Site internet

M. Hutin rappelle que tous les souhaits des conseillères et conseillers municipaux pour alimenter ce site sont les bienvenus.

3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2015 et du taux des centimes additionnels - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu une copie du budget de fonctionnement 2015, les modifications lors de sa présentation le 14 octobre 2014 ont été corrigées, de même qu'une proposition de délibération pour l'approbation du budget de fonctionnement. Aucune question complémentaire n'étant soulevée, la délibération suivante est prise :

Objet: Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 3.019.320.00 F aux charges et de 3.027.200.00 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 7.880.00 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 527.880.00 F, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 170.000.00 F, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrit au budget de fonctionnement pour un montant de 350.000.00 F et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement

pour un montant de 7.880.00 F

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1.720.000.00 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1.720.000.00 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 527.880.00 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 1.192.120.00 F,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal

**DECIDE
PAR 8 VOIX POUR**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de 3.019.320.00 F aux charges et de 3.027.200.00 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 7.880.00 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 40 centimes.
3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2015 jusqu'à concurrence de 1.192.120.00 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2015 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Favre indique que le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire, les disponibilités sont suffisantes pour faire face aux dépenses d'investissement envisagées.

4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2015 - délibération

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de délibération relative à l'approbation du montant de la taxe professionnelle communale 2015. Aucune question n'étant soulevée, la délibération suivante est prise :

Objet : Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 8 VOIX POUR

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à 30.00 F

5. **Parking semi-enterré**

Les membres de la commission d'attribution du mandat d'ingénieur, sont les mêmes que ceux qui ont attribués le mandat à l'architecte.

M. Hutin indique qu'il est important que les conseillers municipaux se penchent sur l'étude de l'aménagement du préau, même si le projet d'Oxalys reste la base de travail.

Il faudra penser et étudier notamment à:

- L'éclairage, particulièrement le cheminement le long du bâtiment côté route du Mandement, mais aussi la place du Mandement, le préau et le chemin des Christophes
- L'électricité – voir où l'on peut brancher une boîte pour les diverses manifestations, guirlandes lumineuses, réchauds, etc
- Eaux/ Ecoulement – voir où l'alimentation peut être faite pour l'emplacement de toilettes provisoires lors des manifestations, l'arrosage, etc
- Déchets : voir où les poubelles permanentes sont disposées, gestion des déchets lors des manifestations
- Affichage – panneau public, école et associatif ainsi que les panneaux provisoires des votations et manifestations
- Mats de drapeaux
- M. Sandmeier indique qu'il faut prévoir les accès, notamment pour les gros véhicules lors du chantier.
- M. Wohlers demande de penser à l'ancrage au sol, dans le préau, lors de pose de tente pour les diverses manifestations

Tous ces points seront discutés.

Concernant la cabine MT-BT qui alimente Russin, l'ingénieur doit procéder à une étude de faisabilité plus approfondie afin de déterminer le futur emplacement de cette cabine. Une cabine provisoire devait être installée au chemin Pré-Jonas, malheureusement impossible car il y a les tuyaux du gaz.

6. **Divers**

6.1. Candélabres à Verbois

M. Hutin a eu un entretien téléphonique avec M. Zufferey, responsable de l'éclairage public aux SIG et nous indique que si nous souhaitons conserver le dernier candélabre au chemin de Serve, cela oblige à refaire tous les socles des lampadaires démontés afin de pouvoir effectuer les connexions des câbles, dont le coût est supérieur au remplacement des candélabres sur la montée.

Deux solutions s'offrent à nous :

- Soit nous supprimons l'ensemble des candélabres, jusqu'en bas sur le chemin
- Soit nous remplaçons les candélabres existant.

M. Membrez rappelle qu'au départ l'idée était de conserver deux candélabres, les autres n'étant pas nécessaires étant donné qu'une seule personne emprunte ce chemin, ceci dans le but de faire des économies. La réflexion qui est faite aujourd'hui est de faire marche arrière, car le démontage est plus onéreux.

A l'unanimité des membres présents, les candélabres seront remplacés ; nous sommes dans l'attente du devis.

Un point lumineux à cet endroit permettra d'éclairer le coteau de nuit. Les candélabres seront identiques à ceux installés à la route des Molards.

6.2 La Revue

Départ à 15h30 de la Mairie. Sur proposition de M. Membrez, tout le conseil ira manger au restaurant Le Tiffany.

6.3. Assurance annulation voyage

M. Hutin remet à chaque conseiller une assurance nominative en cas d'annulation de voyage en prévision du déplacement de fin de législature fin janvier 2015.

6.4. Repas des aînés

Le repas des aînés a lieu le jeudi 20 novembre prochain à la salle communale à Russin. Le thème de la journée « Les Travaux » entrepris ou à entreprendre par la Mairie. Nos aînés dégusteront un menu concocté par le Vignoble Doré, le service est assuré par les conseillers municipaux et leurs conjoints. Les conseillers ne pouvant participer à cette journée pour cause d'obligations professionnelles sont excusés d'office.

Le menu sélectionné est :

Panaché de poissons sur lit d'épinards sauce vierge

* * * * *

Bœuf Stroganoff, pâtes au basilic, panier de légumes frais

* * * * *

Trilogie de Fromage

* * * * *

Tarte au citron coulis de mangue

* * * * *

Café et pousse café

Concernant l'animation, les aînés assisteront comme de coutume aux présentations de l'école de Russin. Un quizz musical animé par M. Olivier Favre et un quizz « Les Travaux » seront proposés.

Préparation de la salle par les conseillers : mercredi 19 novembre à 16h00

6.5. Autres divers

M. Membrez aimerait attirer l'attention sur les votations du 30 novembre 2014 particulièrement sur l'initiative des forfaits fiscaux.

Il veut juste faire prendre conscience aux conseillers de l'importance de cette votation, sachant toutefois que nous n'avons pas le droit de faire de la propagande.

6.6 Balcons Fleuris

La commune de Russin a reçu le 3^{ème} prix du concours intercommunal dans la catégorie commune de 1 à 1'000 habitants.

6.7 Fusion - analyse de rapprochement entre Dardagny et Russin

M. Hutin revient sur la rencontre du 5 novembre 2014. Il a proposé à M. Duchêne, maire de Dardagny, de préparer deux tableaux afin de discerner les avantages et les inconvénients d'une éventuelle fusion. Cette méthode permettrait d'amener la discussion de manière plus objective et de nous rendre compte des points favorables à la fusion et ceux qui sont bloquants.

L'exécutif de Dardagny n'a pas voulu aller dans ce sens, mais a préféré une séance informelle.

M. Membrez propose, afin d'éviter toute animosité, que cette petite rencontre soit faite, dans un premier temps, de manière plus conviviale, un verre à la main à la salle des mariages, ce à quoi l'assemblée adhère totalement.

6.8 Les Automnales

M. Membrez offre gracieusement des billets pour les Automnales aux conseillères et conseillers municipaux.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin clôt la séance à 20h15.